



« Accueil Temps Libre »

Programme CLE

Programme de Coordination Locale pour l'Enfance

2020 – 2025

Table des matières

1. Programme CLE : définition
2. Présentation de la Commune
 - a) Informations générales,
 - b) Le service ATL,
 - c) La commission communale de l'accueil (CCA).
3. Identification des opérateurs de l'accueil
 - a) Recensement des opérateurs de l'accueil (état des lieux),
 - b) Opérateurs agréés et subventionnés,
 - c) Opérateurs agréés
 - d) Partenaires.
4. Besoin d'accueil relevés par l'état des lieux
5. Les grandes actions du programme CLE
6. Modalités de collaboration et de partenariat
7. Modalité d'informations
8. Modalités de répartition budgétaire
9. Annexes

1. Programme CLE : définition

Le programme CLE est un programme de coordination locale pour l'enfance. Cet outil a pour objectif de structurer l'offre d'accueil sur la Commune de manière à répondre collectivement aux besoins relevés par l'état des lieux. Il vise le développement d'initiatives existantes ou la création de nouvelles initiatives, par le biais d'un ou plusieurs opérateurs ou par le biais de collaboration et de partenariats.

Ses caractéristiques :

- Il concerne une zone géographique déterminée (bien souvent le territoire de la Commune)
- Il est mis en œuvre sous l'égide de la commune et il est concerté au niveau local au travers de la CCA
- Il a reçu un agrément de l'ONE
- Il regroupe l'ensemble des activités accessibles en priorité aux enfants qui résident sur le territoire de la Commune ou aux enfants qui fréquentent un établissement scolaire, organisé ou subventionné par la Communauté française, établi sur le territoire de la Commune
- Par son action et les activités qu'il rassemble, il couvre toutes les périodes suivantes : l'avant et l'après école, le mercredi après-midi, le week-end et les congés scolaires.

Le programme CLE comporte deux parties :

Une partie générale, comprenant des informations globales ou communes aux différents opérateurs et des annexes qui présentent des informations propres à chaque opérateur. A savoir, le projet d'accueil, les activités, le lieu et périodes proposés aux enfants, le taux d'encadrement, ...Chaque annexe constitue la base du dossier d'agrément.

Le programme CLE détermine au moins :

- a) Les opérateurs de l'accueil qui participent au programme CLE ;
- b) Les besoins d'accueil révélés par l'état des lieux ;
- c) Les modalités de collaboration entre les opérateurs qui participent au programme CLE ;
- d) Les modalités d'information aux usagers potentiels sur le programme CLE plus particulièrement l'organisation de l'accueil de l'enfant ;
- e) Les modalités de répartition des moyens publics octroyés aux secteurs. L'objectif est de présenter les montants et la répartition des moyens communaux ou autres sont affectés aux opérateurs d'accueil de la Commune.

Pour chacun des opérateurs de l'accueil, le programme CLE reprend :

- a) Les données relatives à l'opérateur : adresse du siège social, sa forme juridique, son numéro de compte bancaire et les coordonnées du responsable du pouvoir organisateur ;
- b) Le projet d'accueil ;
- c) Les reconnaissances, agréments ou autres autorisations déjà obtenues en vertu d'une disposition décrétole et réglementaire de la Communauté française ou l'affiliation d'une disposition décrétole et réglementaire de la Communauté française ;
- d) Les lieux ou les enfants peuvent être accueillis ;
- e) Le mode, l'encadrement et la durée prévisibles des déplacements prévus entre l'établissement scolaire et le lieu d'accueil si un déplacement est nécessaire ;
- f) L'offre et les activités d'accueil par lieu et par périodes durant lesquelles les enfants sont accueillis. Il faut également préciser si l'activité existait déjà lors de la réalisation de l'état des lieux ou si elle a été créée et proposée pour répondre à un besoin d'accueil révélé par l'état des lieux ;
- g) Le taux d'encadrement pratiqué par lieu d'activité ;
- h) La qualification du personnel qui encadre les enfants par lieu d'activité ;
- i) Les montants des participations financières que les personnes qui confient les enfants payent par activité ;
- j) La demande d'agrément éventuelle de l'opérateur pour ses activités.

Le programme CLE est un programme quinquennal, les actions proposées ont donc 5 ans pour être mises en place. Durant ces 5 ans, une évaluation du programme CLE est prévue 4 ans après la date d'agrément.

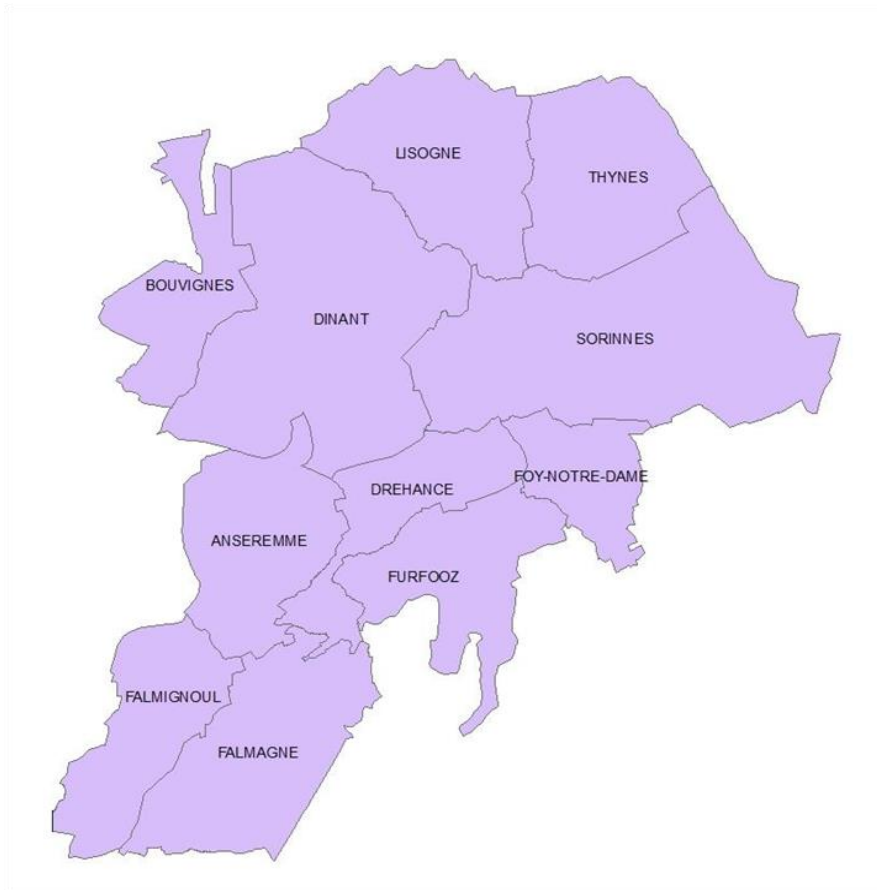
Chaque année, un plan d'action sera établi et présenté en CCA (commission communale de l'accueil), qui devra l'avaliser et qui sera présentée au Conseil communal (pour information). Ce plan d'action reprendra les priorités spécifiques, issues du programme CLE, à développer dans l'année en cours.

Au terme de l'année, un rapport d'activités sera rédigé afin d'évaluer les actions menées et présenté en CCA, chacun sera informé du travail effectué.

2. Présentation de la Commune

a) Informations générales :

La commune de Dinant comporte 10 villages (Leffe et Neffe sont des quartiers de Dinant) :

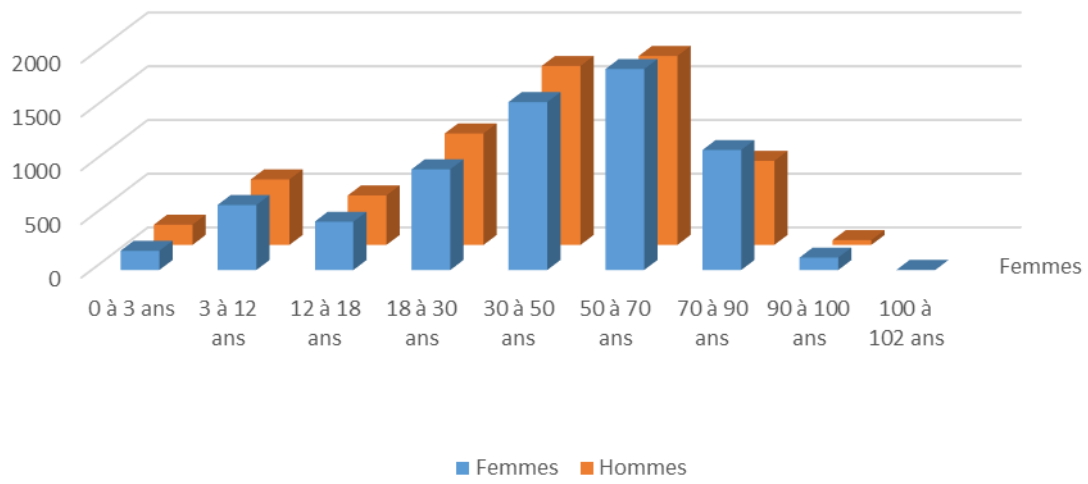


Superficie : 99.8 km²

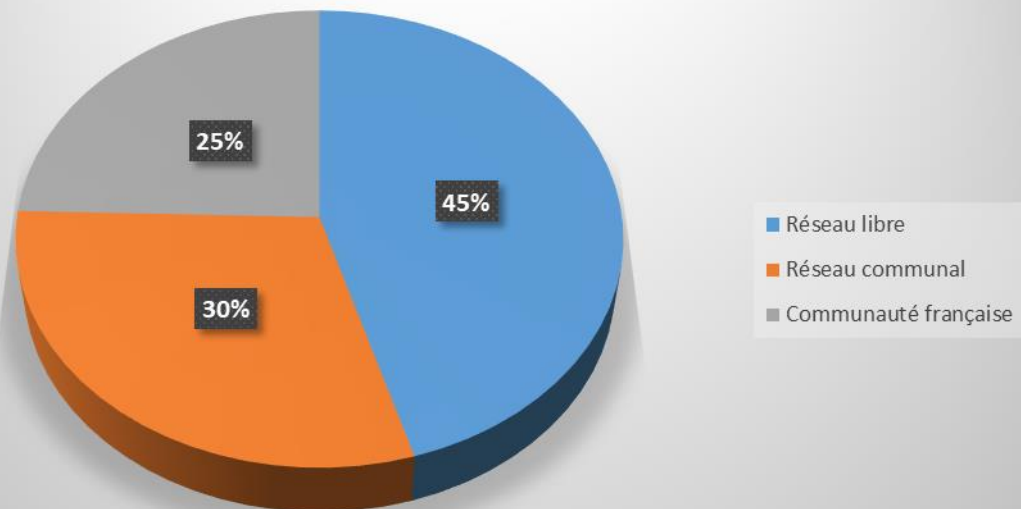
Nombre d'habitants : 13386 (19/02/2020)

Nombre d'enfants de 3 à 12 ans : 1385

Nombre d'habitants en fonction de l'âge



Nombre d'élèves



b) Le service ATL :

- Echevine responsable de l'ATL et Présidente de la CCA : Mme Clarenne Chantal
Attributions : Enseignement – Accueil temps libre – Petite Enfance – Bibliothèque – Informatique
- Coordinatrice ATL : Mme Rousseau Emmanuelle-Rue Léopold n°1/3, 5500 DINANT (082/404.854).
Mme Rousseau Emmanuelle possède un contrat temps plein : un ½ temps en tant que coordinatrice ATL et l'autre mi-temps en tant qu'employée administrative au service enseignement.

c) La Commission communale de l'accueil (CCA) :

La CCA est un lieu de rencontre, de concertation, d'échange et de coordination. Il est compétent pour analyser tous les problèmes qui relèvent de l'accueil des enfants durant leur temps libre. Il s'agit d'un organe d'avis, non de décision.

Elle constitue également un organe d'orientation, d'impulsion et d'évaluation. La CCA définit, chaque année, les objectifs prioritaires concernant la mise en œuvre et le développement qualitatif et quantitatif du programme CLE.

Plusieurs acteurs composent cette commission :

- Composante 1 : représentants du Conseil communal ;
- Composante 2 : représentants des établissements scolaires (tous réseaux confondus) ;
- Composante 3 : représentants des personnes confiant leurs enfants ;
- Composante 4 : représentants des opérateurs de l'accueil déclarés à l'ONE ;
- Composante 5 : représentants des services, associations ou institutions.

Composante 1 - Les représentants du Conseil communal

<i>Membre du Collège communal ou le membre du Conseil communal désigné par le Collège communal :</i>	
Effectif : CLARENNE Chantal, Echevine de l'enseignement	Suppléant : CASTAIGNE Camille, Conseillère communale
<i>Représentant(e)s désigné(e)s par les conseillers communaux :</i>	
Effectif : LADOUCE René, Conseiller communal BERNARD Audrey, Conseillère communale MISKIRTCHIAN Alex, Conseiller communal	Suppléant : TABAREUX Olivier, Conseiller communal BELOT Laurent, Echevin BRION Laurent, Conseiller communal

Composante 2 - Les représentant(e)s des établissements scolaires, organisés ou subventionnés par la Communauté française, qui dispensent un enseignement maternel ou primaire sur le territoire de la Commune :

<i>Pour les pouvoirs organisateurs de l'enseignement des communes et des provinces :</i>	
Effectif : LECLERE Alexandra, Directrice de l'école communale d'Anseremme	Suppléant : LIBERT Bertrand, Directeur ff de l'école de Falmignoul
<i>Pour les pouvoirs organisateurs de l'enseignement libre subventionné de caractère confessionnel :</i>	
Effectif : ESPREUX Agnès, Directrice du Collège Notre Dame WILLAIN Jessica, Directrice de l'école libre St Nicolas de Thynes	Suppléant : CLAUSE Audrey, Directrice de l'école libre St Martine de Sorinnes /
<i>Pour les pouvoirs organisateurs de l'enseignement organisé par la Communauté française</i>	
Effectif : ANGELLICCHIO Frédéric, Directeur ff de l'Athénée Royal Dinant-Herbuchenne	Suppléant : THURPIN Heïdi, aide administrative à l'Athénée Royal Dinant-Herbuchenne

Composante 3 - Les représentant(e)s des personnes confiant leurs enfants :

<i>Association de parents représentées aux Conseils de participation des établissements scolaires qui dispensent un enseignement fondamental sur le territoire de la Commune :</i>	
<i>Association de parents de l'enseignement des communes et des provinces :</i>	
Effectif : VANDEPLAS Tanguy,	Suppléant : CARLIER Silvana,
<i>Les mouvements reconnus dans le cadre du décret du 15/07/2003 relatif au soutien de l'action associative dans le champ de l'éducation permanente, si leur champ est celui des familles, qu'ils organisent une section locale dans la commune et qu'ils n'organisent pas un accueil durant le temps libre, ou s'ils l'organisent -, qu'ils ne sont pas membre de la CCA au titre de la 4^e ou 5^e composante :</i>	
Effectif : DEVLAMINCK Isabelle, Maison de la laïcité	Suppléant : FERJAOUI Jamila, Maison de la laïcité

Composante 4 – Les représentant(e)s des opérateurs de l'accueil œuvrant sur le territoire de la Commune qui se sont déclarés à l'ONE, sauf si ces opérateurs sont déjà présents au titre de représentants des établissements scolaires organisés ou subventionnés par la Communauté française, qui dispensent un enseignement maternel ou primaire sur le territoire de la Commune :

Effectif :	Suppléant :
MATAGNE Stéphanie, ASBL Solidarité et Alternative Dinantaise	GALLOO Dominique, ASBL Solidarité et Alternative Dinantaise
MARECHAL M-C, ASBL Jeunesse et Santé	MARLIER Vadim, ASBL Jeunesse et Santé
MISSON Séverine, Imaje	VANDEBISE Nathalie, Imaje
SPANNAGEL Sabrina, responsable de projet	
JACQMART Audrey, ASBL Oxyjeunes	KURT Mehmet, ASBL Oxyjeunes

Composante 5 – Les représentant(e)s des opérateurs des services, associations ou institutions qui sont agréés, reconnus ou affiliés à une organisation ou fédération agréée ou reconnue par ou en vertu des dispositions décrétales ou réglementaires de la Communauté française autres que celles du décret ONE :

Effectif :	Suppléant :
POLIART Claude, Unité Jacques Thibault	DELBROUCK Valérie, Unité Jacques Thibault
ALVIN Marguerite-Marie, Bibliothécaire	
VANDERMEENSBRUGGHE Claire-Marie, Maison du Patrimoine Médiéval Mosan	
WATTELET Charline, Dinamo	

Membres avec voix consultative :

Office de la Naissance et de l'Enfance - ONE Madame MICHEL-GOFFAUX, coordinatrice Accueil katrien.michel-goffaux@one.be 081/72.36.08
Province de Namur Madame VANESSE, représentante de Mme Lazon, députée Provinciale Isabelle.vanesse@province.namur.be 081/77.55.30

3. Identification des opérateurs de l'accueil

a) Recensement des opérateurs de l'accueil (état des lieux)

- 11 Ecoles fondamentales / 13 implantations (4 du réseau communal dont 1 avec 2 implantations – 5 du réseau libre – 1 du réseau de la Communauté française et comptant 2 implantations) ;
- 1 Ecole des devoirs disposant de 2 implantations ;
- 1 Halte Accueil pour l'accueil des enfants le mercredi après-midi (centralisé) ;
- 1 Conservatoire de Musique ;
- 1 Association musicale « Rock's Cool » ;
- 1 Académie des Beaux-Arts ;
- 1 Centre culturel ;
- 1 Bibliothèque communale ;
- 2 services d'aide aux jeunes (Dinamo – Globul'in) ;
- 3 mouvements de jeunesse ;
- 1 Espace Public Numérique ;
- 19 associations sportives organisant des activités pour les enfants de 2,5 à 12 ans ;

L'ensemble des opérateurs ont été informés de la mise en forme d'un nouveau programme CLE. Les clubs sportifs ne donnent jamais suite au courrier/el.

b) Opérateurs agréés et subventionnés

Opérateurs	Lieu d'accueil	Responsable de projet	Adresse
Athénée Royal Dinant-Herbuchenne	Athénée Royal	Angelicchio Frédéric	Rue St Pierre, 90 5500 Dinant
	Athénée Royal	Angelicchio Frédéric	Rue du Palais, 5500 Dinant
Ecole fondamentale libre Saint-Nicolas	Ecole libre de Thynes	Willain Jessica	Chemin de Lisogne, 10, 5502 Thynes
Ecole fondamentale libre Saint-Martin	Ecole libre de Sorinnes	Clause Audrey	Grand Route de Ciney 84, 5503 Sorinnes
Administration communale de Dinant	Ecole communale de Dréhance	Spannagel Sabrina	Route de Dréhance, 57, 5500 Dinant
	Ecole communale de Bouvignes		Place du Baillage, 5500 Dinant
	Ecole communale d'Anseremme		Rue A. Caussin 107, 5500 Dinant

	Ecole communale d'Anseremme		Rue A. Defoin 207 5500 Dinant
	Ecole communale de Falmignoul		Place Bodart, 5500 Dinant

c) Opérateurs agréés

Opérateurs	Responsable	Adresse
Collège Notre Dame	Madame Espreux Agnès	Rue de Bonsecours, 2, 5500 Dinant
Ecole fondamentale Notre Dame	Madame Hock Stéphanie	Rue En Rhée, 39, 5500 Dinant
Solidarité et alternative dinantaise (SAD)	Madame Matagne Stéphanie	Rue En Rhée, 39, 5500 Dinant

d) Partenaires

Opérateurs	Responsable	Adresse
OXY Jeunes	Monsieur Kurt Mehmet	Rue Albert I, 89, 6240 Farciennes
IMAJE	Madame Misson Séverine	Rue Albert 1er, 9, 5380 Fernelmont
Okarina	Madame Maréchal Marie-Charlotte	Avenue des combattants, 16 5500 Dinant

4. Besoin d'accueil relevé par l'état des lieux :

Cette analyse s'appuie sur l'état des lieux.

Nous avons mis en évidence des besoins exprimés par les opérateurs de l'accueil, les parents et les enfants :

a) Les locaux :

De manière générale, les milieux d'accueil manquent d'un local spécifique à l'accueil. C'est bien souvent dans une classe ou dans le réfectoire que s'organise l'accueil des enfants.

Toutefois, les accueillantes disposent d'une armoire de rangement dans le lieu d'accueil.

Il n'y a pas non plus de plaines de jeux dans le centre-ville. Il restait une place dans le fond de la Ville où les enfants pouvaient jouer au ballon, mais elle est devenue un parking et il n'est désormais plus possible pour les enfants d'y jouer.

Concernant la plupart des clubs sportifs, ils regrettent de ne pas bénéficier d'un complexe.

b) Le matériel :

On remarque un manque de matériel dans les lieux d'accueil au sein des écoles. Les accueillants doivent faire avec du matériel de récupération.

Les enfants voudraient aussi un peu plus de matériel : jeux de société, jeux géants, jeux sportifs, ...

c) La formation du personnel :

Les moyens octroyés pour l'accueil dans les écoles sont assez minimes. Les accueillants(es) ne sont pas toujours formés et compétents. Quant aux animateurs des plaines communales, ils sont assez jeunes et en cours de formation. La qualité de l'accueil pourrait être jugée moins bonne.

d) Les plages horaires :

Une minorité de parents estiment que les horaires sont parfois inadaptés. Le choix de l'école peut se faire en fonction de l'offre d'accueil. À l'heure actuelle, il y a beaucoup de familles monoparentales ou des familles où les deux parents travaillent.

e) Le taux d'encadrement :

Le taux d'encadrement dans les accueils est généralement suffisant pour l'accueil du matin et du soir. Cependant, les temps de midi restent une période pas toujours bien encadrée par manque de personnel (dû au manque de moyen).

f) Le coût :

Le coût des plaines communales est démocratique. Par contre, le prix des stages est jugé trop onéreux. Certaines familles ne peuvent pas inscrire leurs enfants à ce type d'activités.

g) Le transport :

Il n'y a pas de remarques particulières quant au transport. Le bus communal étant mis à disposition sur la Commune pour diverses activités (avec autorisation du Collège communal).

h) La qualité des activités :

Il y a un manque d'activité adaptée à l'âge des enfants. Soit l'activité ne convient pas aux petits soit aux plus grands. Généralement, il n'y a plus d'activité proposée aux enfants de plus de 12 ans alors que pour certains enfants, il est parfois difficile de rester seuls à cet âge-là.

i) L'offre sur la Commune :

L'offre sur la Commune est jugée insuffisante par la majorité des parents interrogés.

5. Les grandes actions du programme CLE

Les principes généraux des programmes CLE de Dinant approuvés en 2015 restent d'application. Le programme CLE 2020-2025 s'inscrit donc dans la continuité du programme CLE précédent.

Moyens déjà mis en place	Moyens suggérés en vue d'améliorer l'action	Délai
<p>Les locaux destinés à l'AES :</p> <p>Mise en à disposition de locaux communaux (écoles, Conservatoire, Hall omnisport)</p>	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Faire un état des lieux précis des AES et de leur aménagement en fonction des besoins des enfants (âge, durée de l'accueil...) ⇒ Travailler autour des propositions d'amélioration 	Année 2 (2022)
<p>Le matériel</p> <p>Chaque AES communale a été équipé de matériel neuf en 2018.</p> <p>La commune dispose de malles de jeux, qui peuvent être prêtées à tous les opérateurs de l'accueil (écoles, plaines...)</p>	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ S'assurer que les malles soient en ordre ⇒ Organiser des rencontres avec toutes les accueillantes de la commune afin de leur présenter le contenu, jouer avec le matériel, ⇒ Travailler avec les accueillantes, les responsables de projet le ROI, ⇒ Effectuer une check-list du matériel disponible dans tous les AES et voir ce qu'il faut remplacer/ajouter, ⇒ Développer un budget communal annuel pour le matériel non durable. 	Année 2 et 3 (2022 – 2023)

<p>Le personnel</p> <p>Inscription des AES ne disposant pas de la formation de base à une formation de 100 heures</p>	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Inscription plus régulière des AES à des formations continues, ⇒ Rencontrer plus souvent les équipes d'AES (tous réseaux confondus), partager des activités ludiques, ⇒ Rencontrer plus souvent les responsables de projet, 	<p>Année 1 et 2 (2021-2022)</p>
<p>Les plages horaires</p> <p>Horaires actuels (réseau communal :7h30-8h30 ; 15h30-17h30 ;</p>	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Lister la réalité de la commune au niveau de l'accueil (horaire, prix, ...) ⇒ Relever les demandes des parents afin d'évaluer si une offre plus large de l'accueil serait nécessaire, ⇒ Mettre en place une procédure d'analyse quand une demande spécifique d'un parent est faite aux Directions, 	<p>Année 2-3 (2022-2023)</p>
<p>Le taux d'encadrement</p> <p>Poursuivre la mise en place d'une AES de « réserve » pour des remplacements ou en cas de renfort dans certains réseaux,</p>	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Réaliser une liste de personnes appelables qui pourra être partagée en cas de besoin, 	<p>Année 1 (2021)</p>
<p>Le coût</p> <p>Tarif dégressif pour les familles,</p>	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Faire des recherches sur des aides potentielles qu'une Commune peut avoir (chèque sport, ...) et en informer les PO, ⇒ Envisager une aide potentielle de la Commune pour tous les opérateurs à destination d'une/plusieurs famille(s) en difficultés, 	<p>Année 3-4 (2023-2024)</p>
<p>Le transport</p> <p>Achat d'un nouveau bus communal (42 places) en 2019, disponible pour</p>	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Assurer la communication auprès de chaque nouvel opérateur 	<p>Année 1 (2021)</p>

<p>tous les opérateurs de l'accueil des enfants,</p>	<p>quant à la procédure de demande de transport,</p> <ul style="list-style-type: none"> ⇒ Analyser le temps de transport et faire respecter la législation. Veiller à ne pas empiéter sur les heures scolaires, 	
<p>La qualité des activités</p> <p>Locaux mis à disposition, Matériel mis à disposition, Formation du personnel</p>	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Intégrer les accueillantes dans l'équipe pédagogique et travailler avec elle le droit de réserve, ⇒ Poursuivre les contacts entre AES 	<p>Année 1 (2021)</p>
<p>L'offre sur la Commune</p> <p>Chaque école propose un accueil avant et après l'école, ainsi que pendant les journées pédagogiques,</p> <p>Les associations, les mouvements de jeunesse et les clubs sportifs offrent leurs services après l'école et les week-ends,</p> <p>Un accueil centralisé est organisé le mercredi après-midi par Imaje dans les locaux du Conservatoire de musique. Le bus communal se charge du transport, et va ainsi chercher les enfants dans toutes les écoles de la Commune ;</p> <p>L'école des devoirs met en place des activités le mercredi après-midi ;</p> <p>Les vacances scolaires, diverses associations proposent des activités mais nous constatons une diminution de l'offre,</p>	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Proposer un accueil de qualité dans un projet avec un règlement parents/enfants lors des journées pédagogiques, ⇒ Rédiger et distribuer une brochure reprenant toute l'offre disponible sur la Commune, et développer des partenariats avec les différents types d'opérateurs (Conservatoire), 	<p>Année 1-2 (2021-2022)</p>

6. Modalités de coopération et de partenariat

La coordination ATL permet la collaboration entre les opérateurs et les autorités communales garantissant le soutien des opérateurs de l'accueil en proposant les services vus précédemment.

La commission communale de l'accueil est également un lieu d'échange qui permet d'alimenter les collaborations entre les différents intervenants.

Nous remarquons que les associations locales travaillent de manière isolée.

De nouvelles initiatives devraient être envisagées à ce sujet. La coordination ATL a un rôle important dans ce processus de collaboration.

A travers la mise en œuvre de ce programme CLE, nous souhaitons :

- ⇒ Associer l'ensemble des acteurs,
- ⇒ Soutenir et créer davantage de partenariats,
- ⇒ Offrir des services de qualité,
- ⇒ Offrir une grande diversité d'activités proposées.

7. Modalités d'informations

L'enquête menée dans le cadre de l'état des lieux nous fait observer que les parents ne se sentent pas assez informés de l'offre des activités.

Une des missions prioritaires de la coordination ATL est d'assurer la diffusion de l'information. A cet effet, différents moyens sont mis en place mais jugés insatisfaisants.

Différents outils :

- Brochure « stages vacances »,
- Site internet de la Ville de Dinant,
- Compte Facebook de la Ville de Dinant,
- Articles dans le bulletin communal,
- Permanence téléphonique assurée par le service ATL/Jeunesse (service connu par un grand nombre de personnes)

8. Modalités de répartition budgétaire

La subvention octroyée par l'ONE pour la coordination ATL couvre généralement les frais liés au traitement (salaire) et des frais liés au fonctionnement (courriers, fournitures, convivialité durant les réunions, déplacements, ...): +/- 24.000€.

Chaque année, la Commune inscrit un montant complémentaire pour l'Accueil Temps Libre au budget.

Le maintien de cette subvention permet de compléter les moyens octroyés par l'ONE et de soutenir l'amélioration de l'accueil et la réalisation des objectifs du programme CLE :

- ❖ Formation des accueillants,
- ❖ Accueil des enfants le mercredi après-midi par Imaje : mise à disposition du bus, mise à disposition des locaux du Conservatoire,
- ❖ Organisation des plaines communales : mise à disposition de locaux communaux, location du site, mise à disposition du bus communal, nettoyage du site, ...
- ❖ Frais de diffusion,
- ❖ Mise à disposition du bus aux opérateurs.